



Aurignac, le 07 avril 2014

**Objet : Convocation Conseil Communautaire.**

Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **mercredi 16 avril prochain, à 20 h 30**, à la Communauté de Communes.

L'ordre du jour sera le suivant :

- Election du Président,
- Fixation du nombre de Vice-Présidents (délibération),
- Election des Vice-Présidents.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

**Jean-Luc GUIRHOT**



PROCES-VERBAL  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DU 16 AVRIL 2014 : ELECTION DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

\*\*\*\*\*

## Etaients présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Michel Fitte Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego (pouvoir de Régine Boulp) Philippe Bertrand Marie-Hélène Fleurigeon Bernard Gabas (pouvoir de Laurence Darnise) Jean-Marc Viguié Nicole Samouillan
<u>Bachas :</u>	Hervé Cheylat
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Patrick Boube
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Gérard Loiseau Jérôme Butti
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Raymonde Ferrere
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors
<u>Peyrissas :</u>	Guy Loubeyre
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange
<u>Saint-André :</u>	Jean de Galard
<u>Saint-Elix</u> <u>Séglan :</u>	Danièle Ader
<u>Samouillan :</u>	Michel Chrétien
<u>Terrebasse :</u>	Thomas Faure

Présents : 30  
Excusés : 0  
Absents : 0

Total : 30

Monsieur le Président, Jean-Luc Guilhot, ouvre la séance et passe la parole au doyen d'âge de l'Assemblée, Monsieur de Galard, pour l'élection du Président de la Communauté de Communes.

Deux assesseurs sont désignés : Jérôme Butti (en tant que membre le plus jeune de l'Assemblée) et Bouziane Brini.

Monsieur de Galard fait appel à candidature pour le poste de Président de la CCTA. Patrick Boube, maire de Boussan et Jean-Luc Guilhot, maire d'Alan sont candidats. Il est procédé à un tirage au sort pour désigner lequel des deux s'exprimera en premier. Le tirage au sort désigne Patrick Boube pour parler en premier. Les deux candidats présentent chacun leur candidature à l'Assemblée. Il est ensuite procédé au vote.

Nombre de votants : 30

Nombre de suffrages exprimés : 30

Ont obtenus :

- Patrick Boube : 14 voix
- Jean-Luc Guilhot : 16 voix

Jean-Luc Guilhot est déclaré élu Président de la Communauté de Communes des Terres d'Aurignac à la majorité absolue au premier tour de scrutin.

Monsieur de Galard laisse la place au Président nouvellement élu pour présider à l'élection des vice-présidents.

Monsieur le Président propose tout d'abord de voter pour fixer le nombre de vice-présidents. Il est proposé d'élire 6 vice-présidents. La délibération est adoptée à l'unanimité.

#### **Election du 1<sup>er</sup> vice-président :**

**Candidat :** Hervé Cheylat.

Ont obtenu :

Hervé Cheylat : 16 voix

Patrick Boube : 12 voix

Bulletins blancs : 2

Hervé Cheylat est élu vice-président de la CCTA à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

#### **Election du 2<sup>ème</sup> vice-président :**

**Candidat :** Michel Chrétien.

Ont obtenu :

Michel Chrétien : 20 voix

Patrick Boube : 8 voix

Bulletins blancs : 2

Michel Chrétien est élu vice-président de la CCTA à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

### **Election du 3<sup>ème</sup> vice-président :**

**Candidat :** Jacques Féraut.

Ont obtenu :

Jacques Féraut : 17 voix

Patrick Boube : 11 voix

Bulletin blanc : 1

Bulletin nul : 1

Jacques Féraut est élu vice-président de la CCTA à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

### **Election du 4<sup>ème</sup> vice-président :**

**Candidat :** Philippe Lagrange.

Ont obtenu :

Philippe Lagrange : 15 voix

Patrick Boube : 12 voix

Bulletins blancs : 3

Philippe Lagrange est élu vice-président de la CCTA à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

### **Election du 5<sup>ème</sup> vice-président :**

**Candidat :** Jean-Michel Losego.

Ont obtenu :

Jean-Michel Losego : 17 voix

Patrick Boube : 11 voix

Bulletins blancs : 2

Jean-Michel Losego est élu vice-président de la CCTA à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour de scrutin.

### **Election du 6<sup>ème</sup> vice-président :**

**Candidats :** Camille Sors et Thomas Faure.

Ont obtenu :

Camille Sors : 14 voix

Thomas Faure : 15 voix

Patrick Boube : 1 voix

La majorité absolue n'étant pas atteinte, il est procédé à un 2<sup>ème</sup> tour de scrutin.

Ont obtenu :

Camille Sors : 14 voix

Thomas Faure : 16 voix

Thomas Faure est élu vice-président de la CCTA à la majorité absolue au 2<sup>ème</sup> tour de scrutin.

Monsieur le Président propose aux délégués l'envoi par mail des convocations, cette procédure étant désormais parfaitement légale.

Cette procédure d'envoi est actée.

Monsieur Boube demande toutefois à ce que les pièces jointes soient numérotées, dans un souci de clarté et de meilleure compréhension.

Sa demande est prise en compte.

Madame Rey souhaite que les documents accompagnants les convocations soient transmis le plus en amont possible afin que les délégués aient le temps de les examiner et ainsi arriver en séance avec le maximum de connaissance des dossiers.

Monsieur Losego rappelle que la règle de droit qui s'applique pour les délais de convocation de la CCTA est celle de la commune la plus peuplée, à savoir Aurignac (1200 habitants) : 3 jours francs. Il rappelle également que l'envoi de documents d'accompagnement n'est pas non plus obligatoire.

Il est également décidé de transmettre les convocations aux délégués suppléants en même temps qu'au délégué titulaire dans un souci d'efficience.

La date du prochain conseil communautaire est fixée au 24 avril, celle de la conférence des maires au 05 mai.

Monsieur Boube demande s'il est possible de fixer une date pérenne (chaque fin de mois par exemple) pour le conseil communautaire, afin d'éviter notamment les chevauchements avec les conseils municipaux.

Monsieur le Président exprime la difficulté de déterminer une date fixe au vu des emplois du temps de tous mais assure que cela sera étudié.

***L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45.***